

assumer seul. L'OTAN offrait une possibilité de défense à prix abordable. La fondation de l'Alliance atlantique entraîne l'émergence de l'application du concept de la défense collective.

3- Pour le Canada, la sécurité allait de pair avec la prospérité. Le Canada concevait la sécurité, le progrès économique et la stabilité économique de l'Europe occidentale comme des éléments précieux à la survie de l'économie canadienne qui dépendait des échanges économiques internationaux. Ainsi, l'absence d'un cadre de sécurité et d'une prospérité économique à venir en Europe, signifiait une menace pour le Canada. C'est d'ailleurs en ce sens que le ministre des Affaires étrangères (et futur Premier ministre) Lester B. Pearson ainsi que d'autres négociateurs canadiens supportèrent avec insistance l'inclusion de l'article II dans le Traité de Washington.¹⁶ Le gouvernement canadien insista pour que l'Alliance ne fut pas seulement une organisation militaire, mais aussi un outil permettant le développement d'une communauté politique et économique transatlantique. En outre, cette stratégie permettait de mieux convaincre l'opinion publique canadienne de joindre une "alliance militaire en temps de paix".

4- L'OTAN permettait au Canada d'avoir voix au chapitre des discussions qui concernaient la stabilité et la sécurité internationales. Car le Canada voulait que tous les pays membres de l'Alliance soient considérés sur le même pied d'égalité. C'est ce que l'on peut appeler l'option multilatéraliste du Canada. Le Canada avait été échaudé par le manque de considération des grandes puissances lors de la Deuxième Guerre mondiale malgré l'importante participation militaire du pays pendant le conflit. Le Canada constata avec dépit que le pays n'avait pas été consulté lors des pourparlers préparant la fin de la guerre ainsi qu'au moment de la répartition du territoire de Berlin en zones militarisées entre les Alliés. Le Canada entendait se donner les moyens pour qu'une telle situation ne se reproduise pas.

5- Finalement, le gouvernement canadien prit conscience de la nécessité d'une implication directe pour le maintien de la paix. Il fallait que le pays s'y engage concrètement plutôt que de suivre la traditionnelle option isolationniste. Les dirigeants canadiens étaient aussi très conscients que le pays serait inévitablement et rapidement impliqué dans un conflit majeur en Europe en admettant que le contexte mondial se détériore jusqu'à un affrontement militaire. Ottawa désirait donc s'impliquer activement afin d'avoir voix au chapitre et éviter de se retrouver, comme lors des deux affrontements mondiaux précédents, devant un fait accompli et une situation de non-retour.

¹⁶ L'article II du traité de Washington stipule que les pays membres doivent, en tant de conflit comme en temps de paix, faire preuve de coopération dans les domaines économiques sociaux et culturels.